



N°1
27/02/2018



Animateurs filières

Céréales à paille

Philippe PENICHO

FREDON Limousin

ppenichou@fredon-limousin.fr

Suppléance : **CDA 87**

valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr

Maïs

Valérie LACORRE / **CDA 87**

valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr

Suppléance : **FREDON Limousin**

ppenichou@fredon-limousin.fr

Oléagineux

Valérie LACORRE / **CDA 87**

valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr

Suppléance : **FREDON Limousin**

ppenichou@fredon-limousin.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET

Président de la Chambre Régionale

Nouvelle-Aquitaine

Boulevard des Arcades

87060 LIMOGES Cedex 2

accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF

Service Régional

de l'Alimentation

Nouvelle-Aquitaine

22 Rue des Pénitents Blancs 87000

LIMOGES

Supervision site de Poitiers

**Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle
autorisée avec la mention**

**« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine**

Grandes cultures N°X

du JJ/MM/2018 »



Edition **Limousin**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018

Recevez le **Bulletin de votre choix GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Colza

- **Charançon de la tige du colza** : le risque est élevé car les colzas entrent dans le stade de sensibilité. Surveillez vos parcelles car à partir de jeudi les conditions climatiques (hausse des températures) seront plus favorables.
- **Dégâts de larves d'altise**

Colza

Ce printemps, le réseau d'observations du colza est constitué de 13 parcelles : 9 en Haute-Vienne, 3 en Creuse et 1 en Corrèze.

• Stades phénologiques et observation du réseau

Cette semaine, 9 parcelles du réseau ont été observées :

- 56% sont au stade « reprise de végétation » (C1/30)
- 44% sont au stade « entre nœuds visibles » (C2/31)



	semis	Variétés	Stade	Meligèthes (cuvette)	Charançon tige du chou (cuvette)	Charançon tige du colza (cuvette)	Baris (cuvette)	Frequence (% plantes touchées)
								Larves altises
87-Nexon	16/08/2017	KWS Cristiano	C2	0	0	0	0	
23-Evaux Les Bains	20/08/2017	ES Mambo		Parcelle non observée				
23-St Pierre Le Bost	22/08/2017	DK Extorm	C1	0	0	0	0	
87-St Junien Les Combes	23/08/2017		C2	0	0	0	0	50%
87-Peyrat de Bellac	24/08/2017	KWS Cristiano	C1					
87-Berneuil	25/08/2017	KWS Cristiano	C2	0	0	1	0	100%
87-St Hilaire La Treille	27/08/2017		C2	0	0	0	0	
87-Bussière Boffy	29/08/2017	KWS Cristiano		Parcelle non observée				
87-St Paul	01/09/2017	Angel	C1	0	0	0	0	
87-Couzeix hippodrome	02/09/2017	KWS Cristiano	C1	0	0	0	0	
87-Limoges	04/09/2017	DK Impérial		Parcelle non observée				
23-Bosmoreau Les Mines	06/09/2017	Attletick	C1	0	0	0	0	
19- St Pardoux L'Ortigier	22/09/2017	Impérial		Parcelle non observée				

• Le charançon de la tige du colza

Charançons de la tige : attention aux confusions !

ATTENTION : ne pas confondre le charançon de la tige du colza et le charançon de la tige du chou qui lui n'est pas nuisible au colza.
La différence n'est visible que sur les insectes secs, donc attention à ne pas déterminer trop rapidement les insectes.

Le charançon de la tige du colza
Le plus gros, forme ovale et couleur grise, extrémités des pattes noires

Le charançon de la tige du chou
Plus petit, corps noir, extrémités des pattes rouges

NUISIBLE

NON NUISIBLE

Photos :Terres Inovia

Indications pour piégeage et l'observation :

- Positionner le piège à une dizaine de mètres de la bordure du champ, en regard de la parcelle de colza de la campagne précédente la plus proche, et installer la cuvette au niveau du sommet de la végétation.
- Visiter régulièrement les cuvettes jaunes. Le charançon de la tige du chou peut également être présent dans les pièges.
- Pour éviter toute confusion, sécher les insectes avant de les observer (quelques minutes dans un essuie-main) pour ressortir les particularités masquées par la brillance de l'eau.



Observation du réseau : cette semaine, 1 charançon de la tige du colza a été piégé sur la parcelle de Berneuil (87).

Données de modélisation : à ce jour, l'outil Expert (Terres Inovia) n'a pas annoncé le démarrage du vol des charançons du colza et du chou.

Période de risque : elle conjugue la présence de femelles aptes à pondre avec celle de tiges tendres :

- Le risque pour la plante débute dès l'apparition des premiers entre-nœuds (passage de C1 à C2) et se poursuit jusqu'au stade E (boutons floraux séparés).
- Par contre, les femelles sont rarement aptes à pondre dès leur arrivée sur les parcelles. La durée de maturation est variable mais on retient souvent un délai de 8 à 10 jours après les premières captures significatives.

Seuil de nuisibilité : il n'existe pas de seuil pour le charançon de la tige du colza. Etant donné la nuisibilité potentielle de cet insecte, sa seule présence dans les parcelles constitue un risque. La nuisibilité est due au dépôt des œufs dans les tiges en croissance provoquant leur déformation et surtout leur éclatement sur toute la longueur.

Évaluation du risque :

Le risque est élevé car les colzas entrent dans le stade de sensibilité. Surveillez vos parcelles, à partir de jeudi les conditions climatiques (hausse des températures) seront plus favorables.

- **Dégâts de larves d'altises**

Photo prise sur la parcelle de Berneuil (87) montrant des dégâts de larves d'altises qui ont rejoint le cœur de la plante, détruisant le bourgeon terminal.



Photo : F. AUGRIS - Natéa

Prochain bulletin : le mardi 6 mars 2018

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de Santé du Végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Zone Limousin sont les suivantes : FREDON Limousin, les Chambres d'Agriculture 19, 23 et 87, NATEA et Agricentre Dumas.

« Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire). »

« Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ».